

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 5 Nov 2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 5 Nov 2013	N° d'enregistrement F05213 P0031
---------------------------------	--	-------------------------------------

1. Intitulé du projet

Zone Artisanale du Lavou à la Limouzinière

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique 33	Terrain d'assiette : 6,37 ha Surface maximale de plancher : 2,80 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La communauté de communes de Grand Lieu prévoit la création d'une zone artisanale d'une superficie de 6,37 ha sur la commune de la Limouzinière, près du lieu dit "La Touche Monnet".

Le parti d'aménagement est celui ci :

Lots -> 4,42 ha (surface maximale de plancher : 2,80 ha)

Espaces verts -> 1,23 ha

Voiries trottoirs -> 0,72 ha

Total : 6,37 ha

Les lots seront raccordés au réseau d'eaux usées existant.

Des ouvrages de régulation tamponnent l'ensemble des eaux pluviales du projet.

4.2 Objectifs du projet

Prévu au Plan Local d'Urbanisme, la zone en projet étant classée en zone 1AUE, une zone à vocation d'activités économiques, le projet s'inscrit donc dans le développement économique de la commune de la Limouzinière. Le projet vise à permettre l'établissement d'entreprises locales qui participeront à la dynamique économique de la commune. Il s'agira d'entreprises de taille modeste, à vocation artisanale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Occupation des sols :

Lots : 4,42 ha - Espaces verts : 1,23 ha Voiries / trottoirs : 0,72 ha

Total : 6,37 ha

Le projet entraîne la suppression de 5000 m² de zones humides. Le projet prévoit la compensation à une valeur de biodiversité supérieure. La surface en compensation représente 120% de la surface perdue. La zone en compensation présente des fonctionnalités supérieures du point de vue du pouvoir tampon, du traitement des eaux et de la valeur écologique et est située sur le même bassin versant.

Les travaux démarreront après obtention du permis d'aménager. Une fois réception du récépissé de déclaration, un délai de deux mois est respecté avant le démarrage des travaux.

L'opération sera réalisé en deux tranches. Le programme des travaux sera :

Mois 0 : Obtention du récépissé de déclaration ;

Mois + 2 : Consultation des entreprises

Mois + 3 : Création du bassin de rétention et des noues

Mois + 4 à 6 : Terrassements, construction des réseaux d'assainissement; de la voirie et des réseaux souples...

La CCGL réalise en totalité la voirie. Il n'y a pas de phase provisoire.

Mois 7 + i : Vente des lots

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit l'aménagement de 24 lots environ desservis par une voie interne.

La mouture des lots n'est cependant pas arrêtée. Les lots pourraient être de plus grande superficie selon les besoins des acquéreurs.

Les lots seront raccordés au réseau d'eaux usées de la commune de la Limouzinière.

L'ensemble des eaux pluviales du site est tamponné par un bassin de rétention.

Le projet prévoit de munir le bassin d'un ouvrage siphonide décanteur à effet déshuileur.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

CE PROJET EST SOUMIS A UNE PROCEDURE DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU (document joint)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Travaux, ouvrages, aménagement ruraux ou urbains :

Rubrique 33 - cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Lots	4,42 ha
(Surface maximale de plancher	2,80 ha)
Espace vert	1,23 ha
Voiries / trottoirs	0,72 ha
Superficie totale du terrain d'assiette	6,37 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

La Touche Monnet
44 310 La Limouzinière

Coordonnées géographiques¹

Lambert 93

Long. 66 ° 64 ' 57 " 036 Lat. 34 ° 91 ' 74 " 93

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

La grande majorité du périmètre d'étude est occupée par une culture. Le sol est en Ray grasse le jour d'observation. Peu d'espèces ne lui conteste sa territorialité. Ce milieu ne présente pas d'espèce protégée. C'est un milieu marqué par une agriculture intensive. Il ne présente pas d'intérêt de conservation. Un triangle au Nord-Est de la zone, en bordure du ruisseau présente une hétérogénéité plus importante. Les espèces sont rudérales. Ici également, aucune espèce protégée. En revanche certaines espèces observées sont hygrophiles et caractéristiques de zone humide selon l'arrêté du 1er octobre 2009. Une troisième zone se distingue. Il s'agit d'une zone prairiale fauchée. Les espèces sont herbacées. Aucune espèce protégée, patrimoniale ou caractéristique des zones humides n'est présente sur cette prairie.

Quelques haies sont présentes sur le site d'étude. Elles ne présentent pas d'intérêt de conservation particulier (Cf plan de l'état initial joint). Ces haies sont le reliquat d'une friche arbustive et arborée qui s'est développée sur une ancienne culture de vigne. Cet espace a été défriché en conservant les spécimens présentant le développement le plus important. Une étude paysagère réalisée par le cabinet voix mixte a ensuite défini deux linéaires de haies à conserver en raison de leurs qualités paysagères. Ces deux haies de linéaire 40 m et 35 m sont donc conservées et intégrées dans un espace vert situé en bordure des lots 4 et 5 (plan projet). Les autres haies situées au droit des lots 5, 6, 7 et 13 présentent un intérêt environnemental faible : faible développement, absence de strate arbustive et herbacée, non liées à un corridor biologique) et le choix de leurs conservations est laissé aux acquéreurs des lots en question (ces haies apparaissent en orange sur le plan projet)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 mars 2008 classe le site en projet en zone 1 AUe. C'est une zone réservée aux constructions à usage d'industrie, de services, d'artisanat et de commerce.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En application de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 et précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, le zonage humide du site à été réalisé à la végétation et à la pédologie. Le projet prévoit la suppression d'environ 5000 m2 de zones humides qui correspondent à des terres agricoles au caractère hydromorphe peu marqué. Cette zone est compensée en connectant l'actuelle zone humide riparienne à une zone humide à créer à l'aval du bassin de rétention projeté. Une parcelle communale de 2200 m2, déjà humide, zonée A sera classée en N et les mesures de gestion sur cette parcelle participeront à une amélioration de la qualité écologique de son milieu.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZPS et le SIC du lac de Grand Lieu, situés respectivement à 6,4 km et 6 km du site d'étude
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Château de la Touche à 2 km environ.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le profil de la voirie suivra celui du terrain naturel existant
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le profil de la voirie suivra celui du terrain naturel existant
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraîne la suppression d'un milieu semi naturel. La majeure partie du site est cultivée. La zone riparienne est actuellement cultivée. Cette zone présente un certain potentiel écologique. Le projet prévoit la conservation d'une bande prairial de fauche d'une largeur allant de 10 à 50 m. Sur une partie de cette bande, une zone humide est créée en aval du bassin tampon.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a une emprise de 6,37 ha. Le projet consomme 5,87 ha de terres agricoles; 0,5 ha n'étant pas cultivé.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruits liés à la circulation routière des poids lourds et engins de chantiers, aux manœuvres de ces mêmes engins, aux opérations de mise en œuvre des matériaux pour les chaussées. Toutefois, le chantier ne se situe pas dans une zone urbaine à densité élevée et le ruisseau du Lavou et sa ripisylve constitue avec l'espace de culture (d'une largeur de 130 m) une zone tampon entre le hameau de la Touche Monnet et le site d'étude.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour limiter les gênes au voisinage, le chantier sera limité aux horaires 7h-18h, du lundi au vendredi. Le travail de nuit et les jours fériés sont également proscrits. Le matériel utilisé sera conforme aux normes en vigueur à la date de réalisation des phases de chantier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les entreprises implantées respecteront les législations en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de vibration liés aux opérations de mise en œuvre des matériaux pour les chaussées. Toutefois, le chantier ne se situe pas dans une zone urbaine à densité élevée et le ruisseau du Lavou et sa ripisylve constitue avec l'espace de culture (d'une largeur de 130 m) une zone tampon entre le hameau de la Touche Monnet et le site d'étude.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour limiter les gênes au voisinage, le chantier sera limité aux horaires 7h-18h, du lundi au vendredi. Le travail de nuit et les jours fériés sont également proscrits. Le matériel utilisé sera conforme aux normes en vigueur à la date de réalisation des phases de chantier.
				En phase d'exploitation, les entreprises implantées respecteront les législations en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement prévoit la mise en place de luminaires adaptés. Les luminaires mis en place répondront à la législation en vigueur afin de limiter la pollution diffuse.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques du projet seront les rejets liés à l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Les lots seront raccordés au réseau d'eaux usées de la commune de la Limouzinière. L'ensemble des eaux pluviales du site est tamponné par un bassin de rétention. Le bassin de rétention tamponnant les eaux de voiries de la zone, le projet prévoit de munir le bassin d'un ouvrage siphonoïde décanteur à effet déshuileur. Le bassin sera réalisé en début de chantier pour limiter les ruissellements vers le milieu naturel</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, les déchets de chantiers seront évacués dans des décharges agréées. Les activités artisanales présenteront des déchets qui seront également traités par des décharges agréées.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un monument, le logis de la Touche, fait l'objet d'une protection au titre de la loi sur les Monuments Historiques. Il s'agit d'un château inscrit depuis le 10/09/1996. La zone d'étude se situe à plus de 500 m de ce site inscrit.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet a une emprise de 6,37 ha. Le projet consomme 5,87 ha de terres agricoles; 0,5 ha n'étant pas cultivé.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'emprise du projet (6,37 ha), des usages actuels sur la zone (culture agricole), de la zone tampon existant entre la future ZA et le hameau de la Touche Monnet (ruisseau du Lavou accompagné de sa ripisylve + espace de culture de 130 m de large), de la distance importante du site vis à vis des mesures de protection des milieux naturels et des monuments historiques (ZNIEFF -SIC- ZPS), de la situation du site en bordure de deux routes départementales (RD 87 et RD 63) et de l'absence d'espèce protégée sur la zone, il semble que le dossier d'incidences loi sur l'eau décrit et répond de façon adéquate et proportionnelle à l'impact des aménagements de la future zone artisanale.

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage - Annexe 2 : Plan de situation au 1/20000 - Annexe 3 : Plan de l'état initial du site agrémenté de photos - Annexe 4 : Plan projet - Annexe 5 : Photo aérienne du site et de ses abords

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus α

Fait à LA CHEVROLIERE

le, 26 février 2013

Signature

Grand Lieu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'Activités de Tournepinte
BP3 - 44118 LA CHEVROLIERE
Téléphone 02 51 70 91 10
Télécopie 02 51 70 91 11

LE PRÉSIDENT



M. LÉGEAY